Le journal de Neuilly

Bulletin municipal de Neuilly-St-Front – N° 130 – Mai 2019

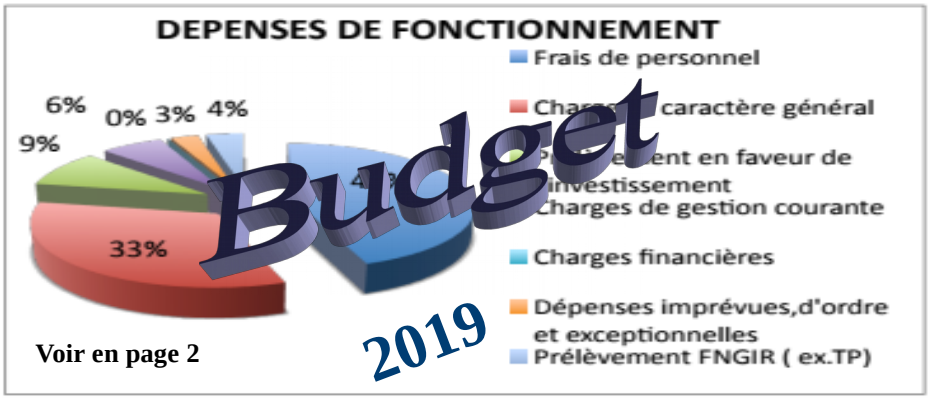

Voir en page 2

Le mot du Maire

C'est avec une grande difficulté, que nous avons bâti le budget 2019 de notre commune. En effet, il a fallu prendre en compte le transfert des dépenses exécutées les années précédentes à la communauté d'agglomération de la région de Château- Thierry. Il a fallu aussi réétudier toutes les dépenses de fonctionnement pour définir les baisses possibles. Tout ceci, dans le but de retrouver des marges de manœuvre pour les dépenses d'investissement, afin de retrouver la capacité d'investissement que l'on avait il y a 4 ans suite aux baisses des dotations d'état.

Ce budget a été voté à l'unanimité par le conseil municipal avec une baisse de plus de 19% du volume des dépenses de fonctionnement, mais aussi quelques investissements (city park, travaux divers de voirie, réfection du chemin du Clotel, refonte de l'éclairage d'une partie des rues du château et Emile Benoit).

La demande de création d'un terrain d'entraînement pour le club de football a été prise en compte pour préserver le terrain actuel réservé à l'avenir aux seules compétitions.

Nous avons maintenu les taux des taxes locales, mais aussi les subventions aux associations, pour qui nous faisons de gros efforts (réfection du jeu d'arc et du dojo du judo).

Nous avons aussi pu rétablir le feu d'artifice à la fête communale.

Comme vous le voyez, la communauté d'agglomération de la région de Château- Thierry prend de l'ampleur. En effet, au 1er janvier de cette année, l'espace Louvroy, l'assainissement et les centres de loisirs sont de la compétence de la CARCT. L'étude sur la réhabilitation du centre de NEUILLY-SAINT-FRONT est en cours et devrait être finalisée pour la fin de l'année. Enfin, au 1er septembre, le transport public Fablios sera revu et la liaison NEUILLY-SAINT-FRONT ⟶ CHATEAU-THIERRY sera possible tous les jours sauf le dimanche, une communication spécifique sera faite dans quelques semaines.

Le Maire
André Rigaud

Événements à venir

Fête Patronale 3 jours de fête les **1, 2 et 3 juin.**

21 juin Fête de la Musique

Tous les musiciens intéressés sont invités à se produire sur la place de la Mairie ce soir là (prendre contact avec la Mairie, 03 23 71 02 25).

Vendredi 5 et samedi 6 juillet à 20h30 et **dimanche 7 juillet** à 15h **Théâtre** Salle des Chais :

«Bonjour l'Ambiance» comédie policière d'après Jean-Paul Cantineaux par l'Atelier théâtre de la Commune de Neuilly-Saint-Front animé par la Compagnie Apremont Musithea.
Tarif adulte 4,00€ 10 à 17 ans 2,00€ moins de 10 ans gratuit
Réservation au 09 63 58 65 50 (laisser un message en cas d'absence)

BUDGET COMMUNAL 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement évaluées à1 934 227 euros(soit une baisse de 19,44% par rapport à 2018)

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE
Frais de personnel	860 000€	45 %
Charges à caractère général	645 740€	33 %
Prélèvement en faveur de l'investissement	178 552€	9 %
Charges de gestion courante	122 900€	6 %
Charges financières	270€	0 %
Dépenses imprévues,d'ordre et exceptionnelles	54 383€	3 %
Prélèvement FNGIR (ex.TP)	72 382€	4 %
TOTAL	**1 934 227€**	**100 %**

RECETTES		
Résultat reporté 2018	142 134€	7 %
Impôts locaux et droits de mutation	813 219€	42 %
ventes produits,prestations services	134 900€	7 %
Dotations,subventionset participations	783 924€	41 %
Loyers, produits finanaciers, autres	60 050€	3 %
TOTAL	**1 934 227€**	**100 %**

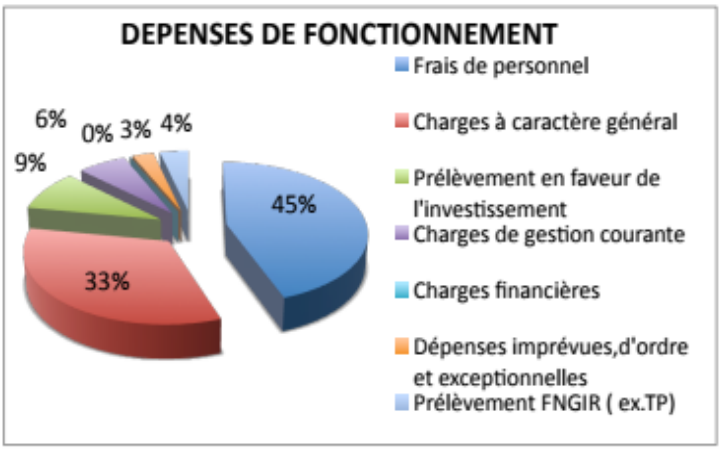

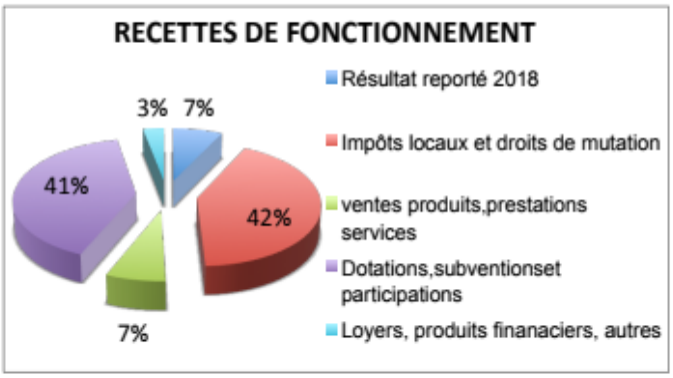

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Report solde éxécution 2018	106 611€
Remboursement d'emprunts et caution	11 000€
Travaux cimetière, logiciel, informatique	45 638€
Travaux voirie, éclairage public, aménagement terrain	475 881€
Bâtiments scolaires et autres bâtiments	103 522€
TOTAL	**742 652€**

Le financement de ces dépenses est assuré de la manière suivante :

RECETTES

Virement de la section d'exploitation	178 552€
Affectation résultat 2018	150 000€
Récupération TVA sur investissement	10 900€
Subventions, dotations, opérations d'ordre	151 200€
Prêts, cautions	252 000€
TOTAL	**742 652€**

Le journal de Neuilly

Responsable de la publication :

André RIGAUD

Délégué à la rédaction :

Gérard PAUGET

I.P.N.S.

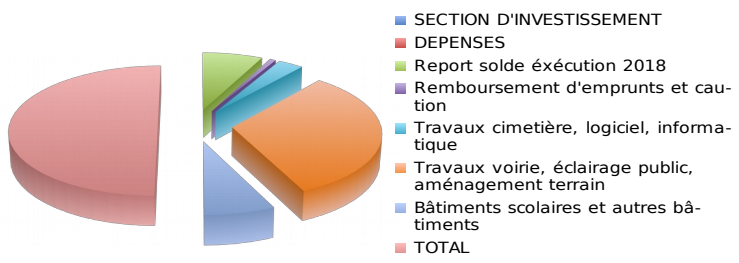

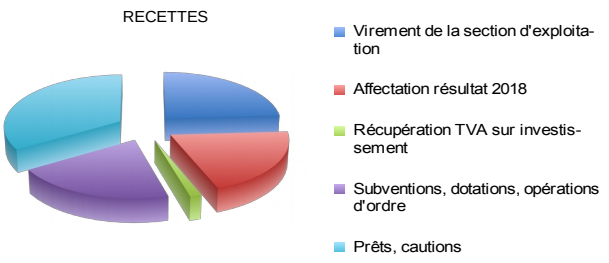

Décisions du Conseil Municipal prises au cours des réunions des 21/02, 11/04, et 09/05/2019

- Vote du projet d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et de l'éclairage public, rue Emile Benoist et rue du Château
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique de l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne)
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux pour l'installation d'un City Park (aire de jeux)
- Demande de subvention pour des travaux de voirie Chemin du Clotel
- Vote des taux d'imposition identiques à ceux de 2018
- Vote des Comptes Administratifs de la Commune et du Service d'Assainissement 2018 et vote des comptes de Gestion 2018 du Trésorier
- Vote du budget 2019 de la Commune
- Vote de l'affectation du résultat
- Vote de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 120,97€ au profit du prêtre Alban Gamano
- Vote de la participation aux dépenses scolaires 2018, hors restauration, des communes extérieures
dont les enfants fréquentent les écoles publiques de Neuilly sur la base de 831,00€ par élève
- Vote de la participation aux dépenses de restauration 2018 des communes extérieures, le prix du repas par enfant étant fixé à 8,68€ (pour les enfants de Neuilly, le tarif est de 3,65€, la différence étant prise en charge par la Commune)
- Vote de la participation de la Commune à une classe de découverte pour les enfants de Neuilly fréquentant l'école Sainte Jeanne d'Arc (25,00€ par élève)
- Demande de subvention auprès de la Ligue de Football des Hauts de France pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement
- Information : M. le Maire a donné son accord auprès de l'IADASEN (Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) pour un retour à la semaine de quatre jours pour les élèves des écoles publiques de Neuilly

Il est rappelé qu'après chaque Conseil Municipal, le compte-rendu détaillé est affiché sur le mur extérieur de la salle des Chais, et est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune (www.neuilly-saint-front.net)

Rénover votre logement et faire des économies d'énergie, c'est possible !

Vous êtes propriétaire ? Vos factures de chauffage sont élevées ? Votre logement est mal isolé ? Picardie Pass Rénovation peut vous accompagner pour rénover votre logement !

Comment ? En faisant appel à Picardie Pass Rénovation, **un dispositif 100% public**, ouvert à tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, de logements individuels, sans conditions de ressources, quel que soit l'âge et le type d'habitation ! Il propose :

Un accompagnement technique avant, pendant et après vos travaux :

Une solution de financement qui ne déséquilibre pas votre budget familial : Picardie Pass Rénovation peut financer vos travaux. Vous remboursez grâce aux économies d'énergie que vous réalisez. **Vous bénéficierez de plus de confort !**

Pour plus d'infos sur ce dispositif et sur l'ensemble des aides à la rénovation énergétique, contactez l'ALEC du Sud de l'Aisne :
echauvet@alecsudaisne.fr, par téléphone au 07 85 46 04 63 ou en permanence les 1ER ,2IEME ET 3IEME JEUDI DE CHAQUE MOIS DE 11h à 12h annexe de la mairie de NEUILLY-SAINT-FRONT.

Coup d'oeil dans le rétro

Samedi 20 avril Chasse aux œufs de Pâques organisée par l'Association des Gais Lurons, le syndicat d'Initiative et l'Association des Parents d'élèves.

60 enfants ont participé avec beaucoup de plaisir et de gourmandise à cette animation.

Dimanche 7 avril Brocante du Syndicat d'Initiative

Mercredi 8 mai Cérémonie au Monument aux Morts pour célébrer la Victoire du 8 mai 1945.
Au cours de cette cérémonie, Maurice Dieu a reçu, comme fidèle porte-drapeau depuis de nombreuses années, la médaille de Bronze.

Vendredi 24 mai la Fête des Voisins a été organisée dans le quartier des Jonquilles.

SALLE MULTIMÉDIA
Espace Jeanne d'Evreux
56, rue Jean de La Fontaine
Contact : 03 23 71 24 90

Accueils :
Mardi de 9h30 à 11h30 : atelier club « non débutants »
Mercredi de 10h à 12h : club initiation
Vendredi entre 9h et 11h : aide individualisée (sur rendez-vous)
Lundi de 16h30 à 18h
Mercredi de 13h30 à 15h : initiation à l'outil informatique - aide à la consultation et à la saisie des documents numériques administratifs (accès libre)

Centre de Loisirs
Été 2019
Juillet : du 8 au 26
Août : du 29/07 au 16/08

Service Enfance-Jeunesse – Espace Jeanne d'Evreux - 56, rue Jean de La Fontaine – 03 23 71 24 90

A partir de cet été, l' Accueil de Loisirs Sans Hébergement de **Neuilly-Saint-Front, et des antennes de Gandelu et Rozet-Saint-Albin** sera organisé par la **Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (C.A.R.C.T.)**. En effet, la compétence Enfance/Jeunesse extrascolaire a été reprise par cette nouvelle entité.

Pas de remise en cause de « l'esprit » dans cette nouvelle organisation : Le Centre de Loisirs reste un lieu de partage, de coopération, de plaisir où les enfants sont acteurs de leurs loisirs. Ils peuvent choisir entre plusieurs activités dans des domaines variés (activités artistiques et culturelles, d'éducation à l'environnement, physiques et sportives, d'expression, de plein air… etc.),ou encore proposer et partager leurs passions.
L'esprit est donc toujours d'apprendre à vivre et agir ensemble, pouvoir jouer, créer, découvrir, dans une ambition éducative qui répond au mieux à leurs besoins.

Pas d'abandon non plus du projet de l'année, *« Dans les pas de Jules Verne, les nouveaux explorateurs »,* la thématique retenue pour les vacances d'été étant ***"Le tour du monde en 80 jours".***

Au programme donc pour tous les âges, activités diverses, sorties, soirées, mini-camps, piscine, grands jeux ...

Deux changements majeurs cependant :

1) une nouvelle grille tarifaire établie sur la base de sept tranches de quotient CAF (A de 0 à 175 €, B de 176 à 350, C de 351 à 525, D de 526 à 700, E de 701 à 875, F de 876 à 1050 et G pour les quotients de 1051 et plus). Cette grille offrira donc des tarifs inférieurs à ceux de 2018 et de février et avril 2019. Pour exemple, une journée sans repas passera de 3,00€ à 2,46€ pour la tranche D et de 5,50€ à 5,36€ pour la tranche E.*****

2) une amplitude horaire étendue avec un accueil de 8h à 18h (accueil échelonné de 8h à 9h et sortie échelonnée de 17h à 18h).

Les fiches d'inscriptions seront distribuées, comme d'habitude, dans les écoles et au collège dans la dernière semaine de mai. Elles seront également en ligne sur le site de la Commune (www.neuilly-saint-front.net).

**** sous réserve de validation par le Conseil communautaire lors de sa séance du 27/05/2019***

Les commerces frontonnais …
… suite

Encore des évolutions pour le commerce local depuis la parution de notre précédente édition : le supermarché arrive dans la phase de l'aménagement intérieur et devrait ouvrir, comme on le voit sur la photo ci-dessous, le 7 juin prochain…

… quant à la charcuterie, elle a bien relevé son rideau après quelques mois de fermeture. Bienvenue à son repreneur qui propose à notre population de la charcuterie, bien sûr, mais aussi des viandes de boucherie ainsi que des plats cuisinés.

Avec la prochaine ouverture du supermarché et le nouveau rayon boucherie de la supérette de la rue Pierre Plocque, l'offre pour les habitants de la commune devient bien riche dans ce domaine.

Pour compléter cette rubrique, voir ci-dessus la photo du magasin « Aux gourmandises de Neuilly » et saluer l'arrivée de nouveaux gérants à la Pharmacie et au Kebab.

TRAVAUX

La voirie départementale a prévu des travaux rue du Château. Ils seront réalisés avant la fin de l'année.